

C.C.A.S. de la commune de Longechenal
131 rue de la Soierie
38690 LONGECHENAL

C.C.A.S.
Réunion du C.C.A.S. du jeudi 13 juillet 2023
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Convocation adressée le 06 juillet 2023

Affichée le : 06 juillet 2023

Nombre de membres de la commission C.C.A.S. : 11

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet à vingt heures, les membres du C.C.A.S. de la commune de Longechenal étaient convoqués en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Charles FERRAND, président.

Présents : M. Charles FERRAND, maire et président du C.C.A.S., M. Romaric CHAVANT, Mme Margaux DROOGMANS membres du conseil municipal.

Mme Stéphanie LA GRASSA, M. Colin CHAMPON, Mme Marie-Renée FERRAND, Mme Christelle PASSINGE, Mme Emmanuelle RODILLON membres nommés par arrêté de monsieur le maire.

Absents excusés : Mme Claire LASSEUR.

Absents avec procuration : Mme Stéphanie RUIZ Vice-Présidente, donne procuration à M. Charles FERRAND, Mme Aurélie NICOD donne procuration à Mme Marie-Renée FERRAND.

Secrétaire de séance : M. Romaric CHAVANT.

Monsieur Charles FERRAND, maire de la commune de Longechenal, président du C.C.A.S ouvre la séance. Il donne lecture des pouvoirs accordés par Mme Stéphanie RUIZ à M. Charles FERRAND et par Mme Aurélie NICOD à Mme Marie-Renée FERRAND.

Validation du compte rendu de la séance du 10 mars 2023 à l'unanimité.

1/ Dossier d'aide sociale

Monsieur le président présente, pour avis consultatif des membres du CCAS, un premier dossier de demande d'aide sociale auprès du Conseil Départemental de L'Isère.

IL s'agit d'une personne en situation de handicap, la demande porte sur une prestation de 22 heures mensuelles d'aide-ménagère : entretien des locaux, lavage et repassage du linge.

La personne assume la charge de ses enfants étudiants et reçoit un fort soutien d'aidants familiaux.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des ressources et des charges du foyer, le « reste à vivre » ne permet pas de financer la prestation d'aide-ménagère demandée cependant, une participation horaire restera à la charge du bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration du CCAS accorde un avis favorable à ce dossier de demande d'aide sociale au Département de l'Isère.

2/ Questions diverses

- Partage une présentation de l'Association des Maires de l'Isère (AMI) sur les facteurs déterminants de santé. L'étude met en évidence que l'environnement et les facteurs socio-économiques influencent à 70 % notre état de santé.
- Présentation résumée du bilan 2022 de l'Association d'Aide Alimentaire en Bièvre Isère (3ABI) commenté par Mme Christelle PASSINGE, bénévole de l'association.

Bilan financier 2022 : les dépenses ont augmenté : coût des carburants, entretien de véhicules vieillissants et le coût de l'énergie malgré cela, Le budget reste équilibré.

Il est à noter que le travail non rémunéré des bénévoles est estimé à plus de 90 000 € par an

Bilan moral 2022 : 13 tonnes de marchandises ont été manipulées par les bénévoles. 9174 colis ont été commandés. 3 ABI a aidé 107 foyers répartis sur 39 communes.

L'activité est en augmentation constante, Il semble également indispensable d'améliorer la communication et faire mieux connaître l'association auprès des personnes en difficultés via les communes.

- Mme Emmanuelle RODILLON fait part de livraisons gratuites à domicile souhaitées par la nouvelle gérante du commerce multiservice, cela en direction des personnes à mobilité réduite, une information ciblée devrait être mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christelle', written over a horizontal line.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean', written over a horizontal line.